

Le CSEE organise une  
Conférence de mise en  
état du dialogue social les  
4-5 juin 2007 à Bruxelles  
Page 2

Livre vert sur l'espace  
européen de la recherche  
Page 3

Le CSEE se penche sur le  
stress lié au travail pour  
les enseignants  
Page 4

Le Bureau exécutif du  
CSEE approuve le Plan  
d'action révisé pour le  
dialogue social  
Page 5

Les services publics à  
l'ordre du jour du Comité  
des régions et du Comité  
économique et social  
européen  
Page 6

Enquête européenne sur  
les compétences  
linguistiques  
Page 8

Position de la CES sur le  
Livre vert de la  
Commission « Moderniser  
le droit du travail »  
Page 9

Calendrier du CSEE  
Page 11

Nouvelles publications  
Page 11

### **Le CSEE organise une Conférence de mise en état du dialogue social les 4-5 juin 2007 à Bruxelles**

La troisième partie du projet de dialogue social du CSEE *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation III* vient d'entrer en phase finale. Afin de conclure le projet, une Conférence de mise en état du dialogue social sera organisée à Bruxelles les 4 et 5 juin 2007 avec des participants représentant tant les employeurs que les syndicats, fera l'inventaire des progrès accomplis à ce jour et établira les bases du travail à venir pour le dialogue social.

[Pour plus d'information >>>](#)

### **Livre vert sur l'espace européen de la recherche**

Le CSEE a récemment consulté ses organisations membres au sein de l'enseignement supérieur au sujet de la dernière initiative de la Commission européenne en matière de recherche : le Livre vert sur l'espace européen de la recherche (EER). Cette consultation interne sera le point de départ d'une Déclaration du CSEE destinée à apporter une contribution aux orientations futures de l'EER et à ses initiatives pour 2008 en réponse au Livre vert de la Commission.

[Pour plus d'information >>>](#)

### **Le CSEE se penche sur le stress lié au travail pour les enseignants**

Au travers de ses diverses activités en 2007, le CSEE veut attirer l'attention sur le stress lié au travail pour les enseignants au niveau européen. Le problème du stress lié au travail est en augmentation dans l'UE et il ne fait aucun doute que la profession enseignante compte parmi les plus touchées par ce phénomène.

[Pour plus d'information >>>](#)

### **Calendrier**

#### Juin:

4 & 5 : Conférence: "Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation", Bruxelles

6 : Réunion du Groupe consultatif qualité du CSEE

13 : Réunion du Groupe de travail du CSEE sur la formation des enseignants

[Pour plus d'information >>>](#)

## Le CSEE organise une Conférence de mise en état du dialogue social les 4-5 juin 2007 à Bruxelles

La troisième partie du projet de dialogue social du CSEE *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation III* vient d'entrer en phase finale. Afin de conclure le projet, une Conférence de mise en état du dialogue social sera organisée à Bruxelles les 4 et 5 juin 2007 avec des participants représentant tant les employeurs que les syndicats et fera l'inventaire des progrès accomplis à ce jour.



Au cours de l'automne 2006 et du printemps 2007, une série de sept séminaires régionaux bipartites du CSEE sur le thème « Vers un dialogue social sectoriel dans l'éducation » ont été organisés au travers de l'Europe. Les discussions en groupes nationaux bipartites au cours des séminaires ont révélé que la grande majorité des pays représentés sont actuellement prêts à continuer le processus au niveau national. En outre, les partenaires sociaux de la majorité des pays se sont engagés à créer (ou ont déjà créé) des groupes de travail nationaux afin de préparer le dialogue social sectoriel européen dans l'éducation dans leur pays.

Sur base de ses engagements, la Conférence vise à préparer les étapes futures à intégrer dans le processus et se concentrera dès lors sur :

- La représentation des employeurs et des syndicats d'enseignants dans le dialogue social sectoriel européen dans l'éducation
- L'étendue et le contenu du dialogue social
- Les éléments et directions pour le travail futur sur les statuts et le plan de travail du Comité de dialogue social sectoriel

Divers intervenants de la Commission européenne, du CEEP, et de l'HOSPEEM (organe européen représentant les employeurs du secteur hospitalier) notamment, fourniront aux participants les informations et les expériences utiles à la création d'un dialogue social sectoriel. Les séances

de travail séparées sur le thème « Prochaines étapes du processus » constitueront une opportunité de discussion approfondie entre les syndicats d'enseignants et les employeurs sur la manière de faire progresser le processus. L'ordre du jour de la conférence peut être téléchargé [ici](#).

Pour de plus amples informations sur la conférence, visitez [le site web](#) du dialogue social du CSEE

## Livre vert sur l'espace européen de la recherche



Le CSEE a récemment consulté ses organisations membres au sein de l'enseignement supérieur au sujet de la dernière initiative de la Commission européenne en matière de recherche : le Livre vert sur l'espace européen de la recherche (EER). Cette consultation interne sera le point de départ d'une Déclaration du CSEE destinée à apporter une contribution aux orientations futures de l'EER et à ses initiatives pour 2008 en réponse au Livre vert de la Commission.

Le Livre vert de la Commission vise à faire le point sur l'EER, qui avait été présenté pour la première fois au Conseil européen de Lisbonne en 2000. De nombreuses initiatives en matière de recherche européenne ont été lancées depuis, mais un travail de fond important reste à faire afin de terminer de bâtir l'EER. Lors de la consultation publique sur la révision de l'EER, la Commission a demandé des observations centrées sur les 6 objectifs centraux listés ci-dessous :

- Réaliser un **marché du travail européen unique pour les chercheurs** avec des conditions attractives visant à faciliter les mouvements entre les institutions, les disciplines, les secteurs et les pays, sans obstacles administratifs et financiers ;
- Développer des **infrastructures de recherche de classe mondiale** exploitées sous forme de création d'entreprises conjointes accessibles aux équipes de recherche venant du monde entier et permettant la libre circulation de la connaissance, des chercheurs et de la technologie ;
- **Renforcer des institutions de recherche européennes** au travers d'un meilleur travail en réseau et d'une coopération entre les instituts de recherche et le milieu des affaires afin de mobiliser une masse critique de ressources humaines et financières ;

- Introduire un régime simple et harmonisé pour les droits de propriété intellectuelle et les canaux de communication innovants afin de donner au public l'accès à un **transfert efficace de la connaissance** entre la recherche publique, l'industrie et la société au sens large ;
- **Coordonner programmes et priorités de recherche** en assurant la cohérence entre les programmes de recherche européen, national et régional afin de mettre conjointement en lumière les grands défis et définir les grandes priorités de recherche ;
- Promouvoir la **coopération internationale** qui permet à d'autres pays dans le monde de participer à l'EER afin de développer des initiatives multilatérales pour relever les défis planétaires ainsi que l'échange international de chercheurs.

La Consultation publique de la Commission se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2007. Afin de préparer la réponse du CSEE, nous vous demandons de bien vouloir répondre au secrétariat du CSEE avant le 15 juin 2007. Le Livre vert peut être consulté sur : [http://ec.europa.eu/research/era/consultation-era\\_en.html](http://ec.europa.eu/research/era/consultation-era_en.html) (en anglais uniquement)



### **Le CSEE se penche sur le stress lié au travail pour les enseignants**

Au travers de ses diverses activités en 2007, le CSEE veut attirer l'attention sur le stress lié au travail pour les enseignants au niveau européen.

Le problème du stress lié au travail est en augmentation dans l'UE et il ne fait aucun doute que la profession enseignante compte parmi les plus touchées par ce phénomène. La charge de travail croissante, le manque de reconnaissance sociale, l'environnement scolaire et la sécurité au travail sont parmi les facteurs identifiés par des enseignants de différents pays européens comme susceptibles d'augmenter le nombre de maladies liées au stress.

Afin de lutter contre cette augmentation du stress lié au travail dans l'Union européenne, la CES, l'UNICE/UEAME et le CEEP ont signé le 8 octobre 2004 un Accord cadre sur le stress lié au travail à mettre en œuvre avant le 8 octobre 2007. L'objectif de cet accord est de fournir aux employeurs et aux travailleurs un cadre visant à identifier, prévenir et gérer les problèmes liés au stress au travail. La résolution du stress au travail mène généralement à plus d'efficacité et à une amélioration de la santé et de la sécurité au travail, avec des bénéfices sociaux et économiques pour l'individu, le lieu de travail et la société dans son ensemble.

Au cours de 2007, le CSEE va organiser différentes activités afin de soutenir les organisations membres dans la mise en œuvre de l'accord cadre dans leurs contextes nationaux respectifs, en se concentrant en particulier sur l'amélioration de leur expertise en matière de stress lié au travail et sur la mise en œuvre d'efforts en vue de le réduire. L'accord cadre européen ne se centre pas uniquement sur le stress lié au travail mais donne également une impulsion aux partenaires sociaux au niveau national afin de conclure des accords intersectoriels ou sectoriels sur cette question.

Les activités du projet du CSEE sur le stress seront développées en étroite coopération avec 6 organisations membres : Solidarnosc (Pologne), MUT (Malte), GEW (Allemagne), Lärarförbundet (Suède), FNE (Portugal) et ESTUS (Slovénie). Le CSEE a récemment envoyé des questionnaires à toutes les organisations membres afin d'obtenir des informations sur les développements récents dans la mise en œuvre de l'accord cadre, l'identification de facteurs potentiels de stress dans le travail des enseignants et la responsabilité des employeurs et employés dans la lutte contre le stress. L'expert du projet est actuellement en train d'analyser les réponses en étroite coopération avec le CSEE. Afin de disséminer et d'analyser plus en profondeur les résultats de l'enquête, un séminaire sera organisé les 21 et 22 septembre 2007 à Ljubljana, en Slovénie. L'accord-cadre sur le stress lié au travail sera également discuté et analysé lors de ce séminaire et les résultats de la discussion seront rassemblés dans une brochure par l'expert du projet.

[Pour de plus amples informations, visitez la page web du site du CSEE](#)

[L'Accord cadre sur le stress lié au travail \(En anglais uniquement\)](#)

## **Le Bureau exécutif du CSEE approuve le Plan d'action révisé pour le dialogue social**

Les 16 et 17 avril 2007, le Bureau exécutif du CSEE s'est réuni à Bruxelles et a dressé l'inventaire des développements récents dans le cadre du travail du CSEE en matière de dialogue social. Il a approuvé un plan d'action révisé pour les futures mesures à prendre dans le processus visant à établir un comité de dialogue social sectoriel dans l'éducation au niveau de l'UE. Après la Conférence de mise en état du dialogue social en juin prochain, les prochaines étapes du processus seront trois séminaires rassemblant des affiliés des différents secteurs de l'éducation (pré-primaire/primaire/secondaire, EFP, supérieur) afin de débattre de thèmes spécifiques dans la perspective de création d'un comité de dialogue social sectoriel, ainsi qu'ensuite une réunion séparée uniquement destinée aux représentants des employeurs. En approuvant le plan d'action révisé, le Bureau exécutif a mis l'accent sur l'importance du renforcement du processus au niveau national en assurant une coopération étroite avec les employeurs de tous les pays dans les prochaines phases du processus.

### **Approbation des Déclarations sur l'IET et l'ECVET**

Au-delà de l'approbation du Plan d'action révisé pour le dialogue social, le Bureau exécutif a approuvé deux Déclarations du CSEE : la première sur la proposition de la Commission de réglementation établissant un Institut européen de technologie et la seconde en réponse à la consultation de la Commission sur le système ECVET. La proposition de la Commission de création d'un IET a été débattue en profondeur par le Comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche (CPESR) et les conclusions des discussions ont constitué le point de départ de la Déclaration du CSEE. La déclaration émet de sérieuses réserves quant aux modèles de financement proposés et à la structure de gouvernance de l'IET mais formule aussi des questions quant à la valeur ajoutée d'une telle initiative. L'autre déclaration adoptée, la prise de position du CSEE sur la proposition de la Commission de mettre sur place un système de transfert de crédits au sein de l'EFP, se fonde sur les réponses des organisations membres du CSEE de 16 pays européens. La Déclaration accueille favorablement le potentiel de l'ECVET d'augmenter les possibilités de transferts pour les citoyens entre différents systèmes d'éducation et de formation ainsi qu'entre la vie professionnelle et l'enseignement continu. Toutefois, la Déclaration du CSEE met également en avant certaines préoccupations telles que la proposition de conception de l'ECVET, en particulier la définition des crédits de points, la relation entre l'ECVET et l'ECTS, et donne en outre des recommandations spécifiques en ce qui concerne le processus de mise en œuvre du système au niveau national.

Finalement, le Bureau exécutif a réitéré le soutien du CSEE à la pétition de la CES sur des services publics de haute qualité et a pressé toutes les organisations membres à faire tout leur possible afin de permettre d'atteindre l'objectif du million de signatures.

### **Les services publics à l'ordre du jour du Comité des régions et du Comité économique et social européen**

Le mouvement syndical européen, les employeurs publics et les partis politiques au niveau de l'UE débattent depuis quelque temps de l'idée d'un cadre européen des services publics et ont appelé la Commission à mener à bien ce travail légal. Une conférence récente intitulée « un Cadre européen pour des services publics de haute qualité », organisée par le Comité des régions et le Comité économique et social, a une fois de plus évoqué cette question et a insisté sur l'urgence de clarifier les règles appliquées aux services publics en Europe.

Un certain nombre d'intervenants de la conférence ont demandé une fois de plus à la Commission de présenter des propositions législatives horizontales claires et concrètes sur les services publics, plutôt que des initiatives non législatives comme ce fut le cas lors des dernières années. Selon les représentants du parti des socialistes européens, la CES, le CEEP, EPSU et la plateforme sociale européenne, des services

publics de qualité -ouverts et transparents, avec une équité d'accès pour tous- constituent des éléments essentiels du Modèle social européen et doivent être sauvegardés. Seule une directive-cadre est à même de fournir cette garantie.

Une proposition de législation pourrait apporter des éclaircissements quant aux responsabilités entre l'UE et les états membres et consacrer la souveraineté des autorités locales dans la conception et la gestion des services publics dont ils sont responsables. Une claire distinction entre « intérêt économique général » et « intérêt non économique », ainsi qu'entre offre de services publics et règles du marché intérieur, doit être également clarifiée dans une telle proposition législative. Pour le secteur de l'éducation, une telle directive cadre sur les services publics ne donnerait pas plus de compétences à l'UE mais assurerait plutôt que la division actuelle entre l'UE et la compétence des états membres dans le secteur de l'éducation est maintenue. Actuellement, les décisions relatives à la délimitation de compétences entre l'UE et les états membres, en matière d'application de la loi de concurrence de l'UE dans le secteur de l'éducation, sont souvent du ressort de la Cour de justice européenne. Un cadre européen pour les services publics fournirait une base légale visant à déterminer cette délimitation de manière plus claire que ce n'est le cas aujourd'hui.

#### ***La Communication de la Commission sur les Services Publics***

Dans sa réponse aux débats de la conférence, le représentant de la Commission a fait état de l'intention de la Commission de rédiger une future communication sur les services publics. L'analyse des services publics dans l'UE sera le point central de cette communication et les principaux objectifs de cette analyse seront la subsidiarité, la compatibilité, la diversité et l'universalité ainsi que la sécurité juridique en accord avec les principes directeurs décrits dans le Livre blanc de la commission sur les services d'intérêt général.

Toutefois, une question subsiste : cela suffit-il? Une communication telle que celle qui est proposée pourrait s'avérer une initiative non législative parmi d'autres traitant des services publics dans l'UE. D'ici à la mi mai, 325.000 signatures ont été rassemblées. Afin d'atteindre l'objectif du million de signatures, le CSEE encourage toutes ses organisations membres à promouvoir une fois encore la pétition de toutes les manières possibles. La pétition peut être signée en utilisant le lien sur la page d'accueil du site du CSEE.

**Sign** our petition for high-quality  
public services, accessible to all

[www.petitionpublicservice.eu](http://www.petitionpublicservice.eu)



European Trade Union Confederation

La future présidence portugaise traitera également de cette question cruciale. En septembre, la présidence accueillera un « Forum des services sociaux » visant à obtenir une meilleure définition du rôle des services d'intérêt général afin d'assurer des services sociaux de haute qualité pour tous. La discussion sur le cadre européen des services publics se poursuivra.

## **Enquête européenne sur les compétences linguistiques**

L'indicateur des connaissances linguistiques est l'un des 20 indicateurs proposés dans la proposition de la Commission pour un nouveau cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence. Cet indicateur vise à mesurer le niveau général de connaissance d'une langue étrangère par les élèves des états membres. Dans ce contexte, une vaste étude européenne sur les compétences linguistiques doit être réalisée lors du premier semestre 2009 afin de rassembler les données nécessaires en vue de l'élaboration d'un indicateur linguistique. Le 13 avril 2007 la Commission a présenté un plan détaillé pour cette étude qui devra être approuvé par le Conseil des Ministres au cours de 2007.

L'étude européenne sur les compétences linguistiques vise à fournir aux états membres, aux décideurs politiques, aux enseignants et aux praticiens des données fiables et comparables décrivant les compétences en langues étrangères dans l'Union européenne. L'enquête permettra de connaître les capacités des jeunes en langues, de savoir où trouver bonnes pratiques et résultats de qualité et d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre l'objectif poursuivi, à savoir l'amélioration de l'apprentissage des langues.

### **Cadre de l'enquête européenne sur les compétences linguistiques**

L'enquête vise à tester un nombre représentatif d'élèves entre 14 et 16 ans (des élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire inférieur ou en seconde année de l'enseignement secondaire supérieur). Le test va mesurer trois types de connaissances linguistiques, à savoir *lire*, *écouter* et *écrire* dans les première et deuxième langues européennes officielles de l'Union européenne les plus enseignées, en l'occurrence *l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien*. La Commission prendra l'initiative d'élaborer des instruments permettant d'évaluer la quatrième compétence, *parler*, en temps utile pour l'intégrer aux enquêtes suivantes.

L'enquête devrait s'appuyer sur une échelle mesurant une progression continue des compétences, exprimée par des niveaux de compétences allant de A1 à B2. Le Cadre européen commun de référence pour les langues s'articule autour d'une échelle en six niveaux décrivant diverses aptitudes linguistiques, regroupés en une arborescence de trois niveaux généraux: utilisateur élémentaire (A1-A2), utilisateur indépendant (B1-B2) et utilisateur expérimenté (C1-C2). En plus de cette évaluation des

compétences linguistiques, la Commission va élaborer un questionnaire destiné aux étudiants, aux enseignants, aux directeurs d'établissements et aux administrations afin de recueillir des informations contextuelles (sur le contexte socio-économique, le statut d'immigré, la formation des professeurs de langue etc.) permettant d'analyser les facteurs susceptibles d'influencer les compétences linguistiques des élèves.

L'étude va être mise en œuvre en trois étapes. Le volet technique a débuté en mars 2007 (détermination de l'échantillon et des méthodes d'échantillonnage, mise au point et coordination de l'ensemble des tests), la mise au point des tests et des tests pilotes a été prévue pour le printemps 2008 et les tests complets devraient se dérouler dans les états membres au début de 2009. Le niveau des coûts «nationaux» des enquêtes internationales visant à évaluer des compétences va dépendre de la structure finale de l'étude (méthodes utilisées, taille de l'échantillon, nombre de compétences évaluées, etc.). Les coûts internationaux de l'étude seront supportés par l'Union européenne dans le cadre du Programme d'apprentissage tout au long de la vie (2007-2013) en accord avec le Comité des programmes. Ces coûts seront liés à l'élaboration des tests, à la coordination et au suivi des tests pilotes, de l'analyse et du rapport des résultats finaux.

Pour plus d'informations:

[Communication de la Commission: Cadre de l'enquête européenne sur les compétences linguistiques](#)



### **Position de la CES sur le Livre Vert de la Commission « Moderniser le droit du travail »**

Les 20 et 21 mars 2007, le Bureau exécutif de la CES a adopté sa prise de position sur le Livre vert de la Commission 'Moderniser et renforcer le droit du travail pour relever les défis du XXIème siècle'. La Commission a publié son Livre vert en novembre dernier. L'objectif était de lancer un débat dans l'UE sur les modes de détermination de l'évolution de la loi du travail afin de faire face au défi de combiner une plus grande flexibilité tout en maximisant la sécurité pour tous : l'approche dite de flexicurité. Le résultat de la consultation sur le livre vert constituera les fondements d'une communication de la commission sur la flexicurité l'année prochaine.

Dans cette Position, la CES se félicite de la reconnaissance de la nécessité d'une augmentation de la protection du nombre croissant des travailleurs à travers l'UE bénéficiant de formes précaires d'emploi. Toutefois, la CES est en profond désaccord avec le cadre analytique présenté dans le Livre Vert. Selon la CES, l'approche de la Commission quant au concept de flexicurité est simpliste et unilatéral, puisque la Commission considère la flexibilité du droit du travail comme l'instrument

clé visant à promouvoir l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises. A cet égard, le Livre vert n'examine pas assez en profondeur le large spectre des mesures politiques nécessaires pour le fonctionnement correct du marché du travail et l'intégration des groupes les plus défavorisés.

Dans sa Position, la CES insiste avant toute chose sur la nécessité de combler le fossé entre les 'intégrés' et les 'exclus' du marché du travail en améliorant la protection des travailleurs précaires. La CES propose les actions suivantes :

- Investir dans un meilleur respect des législations nationales et du droit européen du travail en vigueur et, lorsque cela s'avère nécessaire, recentrer le domaine d'application du droit du travail afin de s'assurer qu'il couvre l'ensemble des travailleurs ;
- Traiter les causes réelles de la segmentation, telle que l'inégalité entre les hommes et les femmes et le manque de politiques de soutien de l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille ;
- Etendre la protection aux nouvelles formes d'emploi, en étudiant le développement d'un "socle de droits", qui offrirait à l'ensemble des travailleurs, sans prendre en compte le statut de leur emploi, un éventail de droits essentiels incluant le droit à la liberté d'association et aux négociations collectives.

#### ***La lecture du Livre vert au Parlement européen***

La Commission principale du Parlement européen en charge du Livre vert, la **Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)** est en train de débattre le projet de rapport du Rapporteur M. Jacek Protasiewicz's (EPP-ED, Pologne). Le projet de rapport a suscité moult débats au sein de la commission EMPL et quelque 450 amendements ont été proposés. Un certain nombre d'eurodéputés de la commission EMPL appellent à une définition plus claire et plus large de la sécurité, insistant sur le fait que la sécurité ne se limite pas à la sécurité économique, elle dépend également entre autres des droits du travailleur de poursuivre la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie. Le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social devraient également, selon certains eurodéputés, recevoir une attention particulière dans le rapport. Le vote sur les amendements aura lieu le 5 juin 2007.

Lors d'un récent communiqué de presse, la CES a exprimé sa déception et a émis de vives critiques quant au projet de rapport du rapporteur. L'analyse des problèmes du marché de l'emploi en Europe est trop simpliste et la question de la protection des travailleurs précaires devrait être approfondie. La CES demande à tous les groupes politiques du Parlement de proposer une approche plus équilibrée qui donnera au nombre croissant de travailleurs précaires en Europe une réelle perspective d'emploi de qualité ainsi qu'une réelle protection.

[Lire la Position de la CES](#)

## Calendrier du CSEE

### Juin:

4 & 5 : Conférence: "Vers un dialogue social sectoriel européen dans l'éducation", Bruxelles

6 : Réunion du Groupe consultatif qualité du CSEE

13 : Réunion du Groupe de travail du CSEE sur la formation des enseignants

### Septembre :

21-22 : 1er séminaire du projet sur le stress

### Nouvelles publications

- [CES - Le débat sur la flexicurité et les défis à relever par le mouvement syndical](#)
- [CSEE: Coopération préalable à l'adhésion entre la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie, Deuxième séminaire, Bucarest, octobre 2006](#)
- [Eurydice: Focus on the structure of Higher Education in Europe. National trends in the Bologna Process 2006/07](#) (en anglais uniquement)